



**ACTION 6.1.1**  
**Aménagements structurants liés aux compétences des agglomérations.**

FEDER

**Description de l'action dans le Programme Opérationnel**

- Affirmation des quatre agglomérations limousines et renforcement de leur zone d'influence à travers des fonctions qu'elles assurent (résidentielle, économique et sociale).
- Inscription des actions dans un contrat d'agglomération permettant de renforcer le rôle structurant et d'attractivité de l'agglomération. De fait, ces actions auront trait à des thématiques spécifiques :
  - Aménagement urbain (amélioration de l'écosystème urbain).
  - Mobilité urbaine : mobilités douces, activités connexes aux pôles d'échanges.
  - Développement culturel et sportif (équipements structurants), les équipements dédiés aux sports de nature ne concernant que l'agglomération de Limoges.
  - Équipements récréatifs touristiques et lieux d'accueil et d'information touristique dans une optique de mutualisation et de requalification de l'offre de services.

**Bénéficiaires**

- Communes et leurs groupements.
- Région
- Sociétés d'Économie Mixte (SEM).
- Associations.

### **Nature des dépenses éligibles**

- Acquisition de terrain dans le cadre de sports de nature à la condition que celle-ci ait été réalisée au prix du marché et expressément pour l'opération (10 % maximum des dépenses éligibles).
- Acquisition de bâtiments à la condition que le prix d'achat ne soit pas supérieur à la valeur marchande du bien et que l'acquisition soit directement liée à l'opération.
- Maîtrise d'œuvre de conception et de travaux, missions de contrôle.
- Travaux en lien avec les aménagements urbains, les équipements (y compris les équipements intérieurs) et les usages innovants qui en découlent.

Pour l'ensemble des dossiers retenus, les frais liés à la mise en œuvre des obligations de publicité européenne sont éligibles.

### **Dépenses inéligibles**

- Acquisition de matériel et/ou de foncier non accompagné de travaux.
- Aménagement d'hébergements touristiques et équipements afférents.
- Aménagement d'aires de camping car.
- Raccordements aux divers réseaux.
- Acquisition de matériel informatique bureautique.
- Travaux relatifs aux circuits de randonnée.

Ne sont pas éligibles les dotations aux provisions, les charges financières, les charges exceptionnelles, les amendes, les pénalités financières, les frais de contentieux...

### **Options de coûts simplifiés des fonds européens**

SANS OBJET

### **Critère d'éligibilité des projets**

- Sont éligibles au FEDER les projets dont le coût total est supérieur à 100 000 €.

### **Critères de sélection des projets**

Prise en compte des priorités horizontales du programme :

- Développement durable,
- Non discrimination et égalité des chances,
- Égalité entre les hommes et les femmes.
- Opportunité et la pertinence du projet au regard de son contenu et de son environnement : mise en réseau, démarche partenariale, prise en compte de l'accessibilité des publics...
- Caractère innovant du projet : dont existence d'un volet de coopération transnationale dans le but de renforcer le caractère innovant des opérations.

Pour les projets d'investissement, les questions environnementales doivent faire partie des données de conception des projets au même titre que les autres éléments techniques, financiers, etc.

Par ailleurs, les projets peuvent s'inscrire dans des contrats de territoire.

## ↳ Taux applicables

### Taux maximum d'aide

#### publique

Hors autofinancement pour un maître d'ouvrage public **80 %**

### Taux moyen indicatif FEDER du coût total éligible

**25 %**

La moyenne d'intervention financière de l'Union européenne pour l'axe considéré est indiquée page 18 (première partie architecture du PO).

**Planchers d'aide (€) :** 25 000 € de FEDER

**Plafond d'aide (€) :** 1 000 000 € de FEDER

Coût total	SANS OBJET
FEDER	SANS OBJET

### Régimes d'aides applicables

- Principalement hors champ concurrentiel.
- Toute base juridique pertinente notamment en développement territorial.
- Régime Général d'Exemption par catégorie (RGEC) n°651/2014 du 17 juin 2014, notamment sur les infrastructures.

## ↳ Les indicateurs physiques, financiers et les cibles à atteindre

Les déterminants des indicateurs et cibles sont regroupés dans les « fiches indicateurs » disponibles pour les agents en charge des dossiers (répertoire fonds européens).

- Les indicateurs physiques **de réalisation** à renseigner obligatoirement sur l'action.  
*Les valeurs des indicateurs sont cumulées avec celles de l'action 6.1.2 sauf IC 36.*

Intitulé de l'indicateur	Numéro de l'indicateur	Source de l'indicateur	Indicateur retenu pour mesurer le cadre de performance avec une valeur cible fixée
Espaces non bâtis, créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Indicateur Commun IC 38	Bilan(s) d'exécution du bénéficiaire	Oui
Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés en zone urbaine	Indicateur Commun IC 39	Bilan(s) d'exécution du bénéficiaire	Oui

○ **Les cibles à atteindre** sur les indicateurs physiques de réalisation de l'action.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible 2014-2018	Valeur cible 2019-2023
Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines IC 38	23 170	73 065
Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés en zone urbaine IC 39	9 184	17 692

○ **Les cibles financières** à atteindre sur l'action.

Numéro de l'action	Valeur cible 2014-2018 sur dépenses totales en euros	Valeur cible 2019-2023 sur dépenses totales en euros
611	10 400 000 €	17 600 000 €

○ **Instruments financiers applicables**

1	Subvention non remboursable	X
2	Subvention remboursable	
3	Soutien par le biais d'instruments financiers : capital-risque et de fonds propres ou équivalent	
4	Soutien par le biais d'instruments financiers : prêt ou équivalent	
5	Soutien par le biais d'instruments financiers : garantie ou équivalent	
6	Soutien par le biais d'instruments financiers : bonifications d'intérêt, contributions aux primes de garantie, soutien technique ou équivalent	

**Modalités de dépôt des dossiers**

En continu.

**Service(s) en charge de l'instruction des dossiers**

**Contact :** Jean François DAUDET  
jean-francois.daudet@nouvelle-aquitaine.fr